
COPENHAGUE – Session de travail des dirigeants régionaux et de l’ALAC, 8^e partie
Dimanche 12 mars 2017 – 15 h 15 à 16 h 45 CET
ICANN58 | Copenhague, Danemark

ALAN GREENBERG: Merci beaucoup. Nous sommes un peu en retard, mais savez parler vite. J’aimerais donc revenir un peu en arrière.

Vous êtes tous conscients du fait qu’il y a eu un commentaire public il y a de cela quelques temps sur une proposition concernant les conflits des chaînes IDN. L’ALAC a soumis un commentaire disant qu’ils soutenaient cela.

Un jour ou deux plus tard, la SSAC a fait un rapport disant qu’ils avaient des inquiétudes. Il y a eu beaucoup de communication entre la SSAC et le ccNSO. La ccNSO a récemment envoyé une lettre au conseil d’administration en disant « veuillez approuver ce processus, on a assez attendu ». Le soutien de l’ALAC par rapport à la ccNSO a été cité comme raison pour laquelle le conseil d’administration devait suivre et accepter cela.

Personnellement, et d’autres personnes dans ce groupe, on a quelques inquiétudes à ce sujet. Si la SSAC a des inquiétudes sur ce processus, et si ces réserves tournent autour d’une confusion pour les utilisateurs, c’est quelque chose qui préoccupe

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

beaucoup l'ALAC. Depuis le début des gTLDs, on ne veut pas que nos utilisateurs finaux soient perdus ou que quoi que ce soit prête à confusion.

Donc, on nous dit qu'on soutient une position dans une lettre, ce qui nous met dans une situation un peu difficile. Nous avons demandé à la SSAC de nous résumer un peu pourquoi ils ont ces inquiétudes. Nous, on va travailler avec la GNSO un peu plus tard dans la journée, puis nous devons prendre une décision sur quoi dire aux gens.

Je passe donc la parole à Julie.

JULIE HAMMER :

Merci beaucoup. Avant de donner la parole à Patrik, j'aimerais dire que nous avons plusieurs membres de la SSAC dans la salle. J'aimerais leur demander de se lever ou de lever la main pour que nous puissions les identifier. Voilà, oui, ils sont venus nombreux, y compris notre agent de liaison avec le conseil d'administration.

Ceci dit, je donne la parole au président de la SSAC, Patrik Fältström.

PATRIK FÄLTSTRÖM : Donc, on ne va pas vous parler de toute cette activité SSAC, vous avez l’habitude, vous avez les transparents, vous pouvez les lire, vous avez notre présentation Powerpoint que nous vous avons envoyée.

Mais j’aimerais revenir en arrière sur le sujet qui nous préoccupe aujourd’hui.

Lorsque l’ICANN a accepté des IDN – des noms de domaine internationalisés – certains ccTLDs ont voulu leur propre version de la chaîne dans un script non latin.

On a donc développé les IDN ccTLDs en procédure accélérée, et en ce qui concerne la délégation de ces chaînes IDN ccTLD, une évaluation a été effectuée de ces chaînes pour voir si elles n’étaient pas trop similaires et ne risquaient pas de prêter à confusion avec d’autres caractères ccTLDs, ou même si elles ne prêtaient pas à confusion avec des chaînes déjà existantes dans les gTLDs.

Cette évaluation des TLDs à deux caractères nous a indiqué que, au bout de quelques années, lorsque beaucoup de domaines ont été approuvés, certains n’ayant pas été approuvés, il y a eu un processus suivant (EPSRP) si la première évaluation n’a pas été positive, on peut en demander une deuxième en utilisant des critères un peu différents.

La deuxième évaluation est ce processus en question actuellement. Ce que je veux dire clairement, c’est qu’il se pourrait que la SSAC ait des points de vue - lorsque vous n’êtes pas acceptés lors de l’évaluation, vous pouvez en demander une deuxième, demander une réévaluation, avec des critères différents, ce qui peut avoir un impact amenant à différentes conclusions. Ce n’est pas exactement ce qui est en jeu dans la discussion d’aujourd’hui.

SSAC a des points de vue sur les critères pour les noms de domaine internationaux et pour l’aspect de confusion, c’est un peu différent de tous les processus de l’ICANN. Par exemple, pour la première évaluation des IDN ccTLDs en procédure accélérée, et pour l’EPSRP, pour le dossier de demande et dans les informations données dans ces dossiers, ce n’est pas de cela qu’on parle aujourd’hui.

Ce dont on parle aujourd’hui, ce sont les critères pour la deuxième évaluation du EPSRP, c’est de cela dont il est question.

La SSAC n’est pas toujours très clair à ce sujet, c’est donc assez complexe, je le reconnais. On n’a pas de problèmes avec le processus, avec la procédure suivie, c’est donc difficile à comprendre. C’est pour cela que j’essaie de vous l’expliquer.

Pour ce qui est notre point de vue, il y a trois points sur lesquels, à la SSAC, nous ne sommes pas d’accord avec la ccNSO.

Premièrement - c’est notre interprétation de ce EPSRP et de cette ligne de conduite – si c’est le cas, l’évaluation de l’aspect de confusion éventuelle de ces chaînes pour des scripts ayant des majuscules et des minuscules, ce sont des mots que je peux même pas prononcer en suédois, mais donc, les évaluations sont différentes pour les minuscules et les majuscules. Le résultat pour les minuscules doit être le résultat pris en compte.

Pour SSAC, le résultat doit être fonction des résultats les plus conservateurs. Donc, si on nous dit qu’il y a possibilité de confusion, selon nous, il y a bien confusion possible dans ce cas là.

La ccNSO dit que si ça prête à confusion en majuscules, ce n’est pas un problème puisque les minuscules sont plus importantes que les majuscules.

Nous, on dit que si les majuscules ou les minuscules ne sont pas satisfaisantes, rien ne sera satisfaisant et il y aura confusion dans tous les cas de figure. Ça, c’est un point de vue différent de celui de la ccNSO.

Autre point, comment évaluer l’aspect de confusion, comment être plus conservateur, plus strict ? Nous avons le RFC 6912, c’est un RSI.

Ce document est un document qui parle des codes et des caractères utilisés mais qui contient aussi une section qui parle de l'extrapolation entre points code et chaînes. C'est la section 6 du RFC 6912 et c'est absolument clair que SSAC et la ccNSO interprètent cette section différemment.

Je crois qu'il faudrait demander aux architectes de l'Internet quelle était leur intention, mais vous pouvez lire vous-mêmes cette section, et aller voir les documents.

Troisième point que je voulais soulever, c'est qu'ils disent que c'est la souveraineté et la capacité d'un opérateur de registre ou bureau d'enregistrement de limiter les problèmes qui pourraient survenir par rapport à la possibilité de confusion entre différentes chaînes, ce qui veut dire que le registre peut choisir ce qu'il veut et statuer s'il y a confusion éventuelle ou non. C'est le problème de ce bureau d'enregistrement et ça peut être un problème au niveau de leur zone.

Donc pas de problèmes pour RSSAC, mais la zone racine est partagée. Il n'y a pas de contexte, on ne peut pas savoir quelle est la langue, quel est le script. La zone racine est utilisée par tous les utilisateurs du monde entier. La seule chose qu'un TLD puisse faire, c'est minimiser les risques en appliquant diverses politiques d'enregistrement pour des TLDs.

C'est pour ça que dans le processus gTLD, cela fait partie des critères d'évaluation et d'acceptation de l'ICANN dans le cadre du dossier de candidature pour que, dans certains cas, il y ait approbation de ce qui est fourni par le dépositaire du dossier. Par exemple, pour le chinois en version simplifiée ou non, la version pour Taïwan également, vous voyez, quant à ces différentes qui existent.

Alors, oui, les TLDs peuvent limiter les risques, mais au niveau des domaines de deuxième niveau, on ne peut pas totalement éliminer les risques par contre. Il y a toujours des risques de confusion au niveau des gTLDs. C'est donc important de suivre les politiques et de les faire respecter.

Il y a donc ces trois éléments.

Minuscules et majuscules, je pense donc qu'il faut être conservateur à ce niveau : s'il peut y avoir confusion au niveau des majuscules mais pas au niveau des minuscules, si la ccNSO dit que, dans ce cas, c'est les minuscules qui l'emportent, pour nous, c'est dans tous les cas de figure. Nous pensons que, en raison de cette recommandation, on va peut-être utiliser uniquement les majuscules mais cela pose problème.

Je vais m'arrêter là, j'espère avoir été clair. Je ne sais pas si quelqu'un voudrait ajouter quelque chose, parmi les membres de la SSAC.

Oui, nous avons Rod qui veut prendre la parole.

ROD RASMUSSEN :

Ce que je voulais dire, c’est que nous gérons déjà ce problème, dans l’enregistrement de noms de domaine contenant des caractères qui pourraient vraiment prêter à confusion.

Il y a donc un système existant actuellement. On ne veut pas qu’il y ait d’abus non plus à cause de ces possibles confusions, parce qu’il est possible de créer des sites qui ressemblent de près à des sites officiels. Il faut vraiment aller au WHOIS pour savoir quel est véritablement le site, ce sont des sites où les confusions peuvent relever d’abus et tromper. Il est possible d’utiliser des sites très similaires.

PATRIK FÄLTSTRÖM:

J’aimerais maintenant vous demander si vous avez des questions. Andrei, qui doit prendre la parole ? Andrei, allez-y.

ANDREI KOLESNIKOV :

Merci beaucoup. J’ai entendu vos trois points, majuscules et minuscules, l’approche conservatrice du RSSAC, l’aspect visuel prêtant à confusion. J’ai entendu parler de la section 6 interprétée différemment, et personnellement, je l’interprète de manière plutôt plus proche de la ccNSO.

Au sujet des limites que l'on peut apporter afin de limiter les problèmes, je crois que, selon nos règles and statuts, je crois que nous devrions faire preuve de bon sens. C'est important. Par exemple, dans un cas précis, toutes les tâches devraient être prises en compte. Donc en cas de confusion possible dans un registre, à ce moment-là, le registre va gérer ce problème et faire de son mieux pour limiter les risques de confusion.

Deuxièmement, je suis d'accord avec le fait qu'il y a deux points : la confusion du TLD et cet aspect de bon sens dont je parlais tout à l'heure dans les noms de domaine.

Je vous donne un exemple pour éclairer cela. .RF, qui est important, ce fût une décision très consciente de ne pas permettre à tout script autre que le cyrillique – utilisé en Russie, donc – au deuxième niveau pour éviter tous ces problèmes. Parce qu'il y a des lettres communes entre ASCII et le cyrillique.

Il faut bien comprendre, vous voyez, les différents points de vue existants et je pense que la ccNSO et la SSAC doivent bien communiquer. Je le crois que ça peut se résoudre un peu différemment, pas seulement par le biais d'une sorte de pingpong, de va-et-vient entre parties prenantes, mais par le biais d'un groupe de travail. S'asseoir ensemble et trouver une décision, plutôt que d'avoir à passer par le conseil d'administration de l'ICANN et ainsi de suite.

Donc, vous mettez dans une salle, pendant une heure, des personnes compétentes, peut-être même avec de la bière, et vous résolvez le problème. Je crois que c'est possible, parce que ça dure depuis un moment, ce cycle semble un peu infernal. Et cela a un impact sur la mise en œuvre des IDN qui est quelque chose d'essentiel. C'est une de nos missions. L'ICANN se doit d'avoir plus de diversité, donc plus d'IDN, et de donner l'accessibilité aux utilisateurs utilisant des scripts différents dans le monde entier.

PATRIK FÄLTSTRÖM:

Merci beaucoup. Le troisième point pour les registres, en effet, je suis d'accord avec vous, ils devraient pouvoir gérer cela, mais un exemple – cela devrait faire partie de l'évaluation du EPSRP. Il y a une règle simple incluse dans le dossier de candidature. Ça ne va pas dire que l'équipe d'évaluation va l'approuver. Il faut que ce soit le même script et le même niveau de domaine. Qui fait l'évaluation ? Je suis d'accord avec vous. Personnellement, il me semble que ce devrait être dans l'évaluation du dossier que l'on doit résoudre ces problèmes.

J'aimerais expliquer un peu le type de communication qui a existé entre la ccNSO et la SSAC. On n'avait pas assez de ressources pour travailler en groupe de travail. On a envoyé des commentaires en temps et en heure et on a communiqué avec le

conseil d’administration, et la ccNSO a répondu par lettre. On a reçu une copie, une copie ayant été envoyée au conseil d’administration.

Il y a eu trois réunions avec des personnes qui sont des leaders de l’organisation, et une réunion se tiendra d’ailleurs cette semaine, mercredi.

Nous pensons donc, au SSAC, qu’on aurait pu travailler différemment, participer davantage et avancer plus vite. On essaie de travailler beaucoup pour vous expliquer la situation, à tous ici, pour que tout le monde comprenne bien le problème. Je suis pour ma part un des inventeurs des IDN, donc moi, je veux absolument que ça marche, que ça fonctionne et résoudre le problème très rapidement.

Je sais qu’il y a toujours certaines faiblesses dans le protocole mais je tiens à ce que ce soit réglé rapidement.

ALAN GREENBERG :

Andrei et moi en avons discuté et on n’a pas toujours été d’accord. Moi, je suis d’accord avec tout ce que vient de dire Andrei aujourd’hui. Concernant l’interprétation du RFC, je ne sais pas parce que je ne l’ai pas lu.

Mais je crois que l’essentiel - ici je parle en dehors de la technique, je parle de processus avec toutes les règles et ainsi de

suite, je suis très souple dans ma terminologie – je crois que la différence essentielle, c’est que nous ne voulons pas réduire les standards et les normes entre différents caractères très similaires, parce qu’on doit les reconnaître facilement.

Vous savez, il y a des caractères qui se ressemblent beaucoup, et ça, ça prête beaucoup à confusion. C’est une question importante qui n’a rien à voir avec la délégation des TLDs. Je crois que c’est un problème lorsque deux caractères sont très similaires et peuvent prêter à confusion. Donc, même si ces deux caractères peuvent se ressembler, il faut que les URL ne se ressemblent pas. Il y a deux logiques séparées, je crois qu’on pourrait séparer ces deux points.

Ça fait un petit moment que je joue à ce jeu. On a pris quelques exemples avec des minuscules et des majuscules, mais il y a des gens qui peuvent, en effet, utiliser ça et il y a des ccTLDs en vente pour abuser le système. Il y a des versions d’IDN pour prêter confusion et pour perdre les utilisateurs finaux de l’Internet, avec de mauvaises intentions.

Donc la confusion, c’est quelque chose qui préoccupe beaucoup At-Large, et les IDN, également. Il faut absolument que nous trouvions une solution rationnelle à ce problème.

PATRIK FÄLTSTRÖM: Je vous ai apporté un petit transparent que je voulais vous montrer sur le travail que nous effectuons. Je vais vous l’expliquer un peu. Vous avez, sur la gauche, un essai d’enregistrement de différents noms de domaine. En allemand, « Strasse », avec le double « s » à l’allemande. Vous avez vu que ça a été transformé par l’IDNA en 2003, vous voyez à quoi ça ressemble dans la deuxième colonne.

Vous voyez ce qui se passe lorsqu’on a une connexion refusée par l’usage du caractère allemand. Si on utilise le double « S » dans le script allemand, ça ne fonctionne pas, on ne pourra pas atteindre ce site Web. Ça, c’est un problème.

Le résultat ne sera pas obligatoirement correct et ça ne vous enverra pas obligatoirement vers le bon site Web. Il faut donc réfléchir à ces problèmes, aux faux positifs et aux faux négatifs, aux résultats obtenus lorsque l’on fait une recherche sur l’Internet.

SEUN OJEDEJI : Il me semble que – je vous ai écouté, j’essaie de réagir et de bien comprendre ce qui est le mieux pour la communauté et voir si tout le monde est d’accord là-dessus.

RAM MOHAN :

Je suis l'agent de liaison du SSAC avec le conseil d'administration. Le conseil d'administration, lors de son atelier, aujourd'hui, a eu une séance solide, dirais-je, sur ce thème. On a creusé en profondeur et, très clairement, plus on creuse, moins on en sait et moins c'est compréhensible.

Il y a donc quelques points qui prêtent à confusion. L'EPSRP, est-ce que c'est un processus ? Ça peut être un groupe de travail. Ça peut être un rapport également.

Il y a des recommandations de la ccNSO auprès du conseil d'administration et lorsque l'on regarde ce qu'ont fait les groupes de travail, il existe des lignes de conduite. Lorsqu'on regarde les documents SSAC, tout cela est pris en compte et d'une manière ou d'une autre, il y a un fossé qui se creuse entre tous ces points. On a trois sujets. Si on détermine que cela prête à confusion, entre les minuscules et majuscules, il y a une double décision là, on l'a vu, on en a parlé.

Vous avez deux étiquettes, avec les minuscules, ça ne prête pas à confusion mais avec les majuscules, oui, alors la recommandation au conseil d'administration de la part de la ccNSO – et je paraphrase – c'est qu'on peut ignorer les majuscules parce que ça fonctionne avec les minuscules, parce que le protocole, par définition, indique que les majuscules ne sont pas permises dans le répertoire de caractères de script.

Mais selon la perspective SSAC, cela ne prend pas en compte de façon adéquate les utilisateurs et la confusion que cela peut leur apporter. Avec les caractères ASCII, on l’a vu avec d’autres types d’écriture, les utilisateurs peuvent être perdus à ce niveau, comme l’a dit Rob, et le hameçonnage est un risque.

L’impact à long terme, si vous avez un TLD pouvant être confondu avec un autre, vous pouvez alors voir des situations se développer où des opérateurs de registre décident que le TLD n’est pas digne de confiance. Cela les forcerait alors à prendre d’autres décisions au sujet de ce TLD et du trafic existant vers cette zone, vers ce TLD.

Nous avons eu ce débat et à la suite de tout ce qui a été dit au conseil d’administration, la manière dont je le caractériserais, c’est qu’il faut plus travailler là-dessus. Le conseil d’administration aura deux autres séances entre eux, en tant que conseil d’administration pour mieux comprendre la situation.

Il y a maintenant une demande, moi je suis l’agent de liaison SSAC, comme je vous l’ai dit, et nous allons mieux communiquer avec les représentants de la ccNSO pour développer un article résumant la situation, un document revenant un peu sur l’historique de ces problèmes. Le conseil d’administration s’est engagé à étudier encore plus en profondeur ce problème, lors de son prochain atelier.

Ceci dit, ce qui est clair, c'est que le rapport que nous avons reçu à Copenhague n'est pas suffisant pour statuer ou voter.

ANDREI KOLESNIKOV : Je voudrais justement préciser de quoi nous parlons. Nous sommes tous d'accord pour dire que, dans certains cas particuliers, il y a des confusions basées sur les TLDs. Dans certaines circonstances, ce n'est pas la raison pour laquelle la délégation ne s'est pas faite, c'est ce que vous dites et c'est ce que je pense. C'est important.

PATRIK FÄLTSTRÖM: Laissez-moi reformuler. Il est possible dans certaines circonstances d'accepter le risque. C'est un grand danger et il ne faut pas généraliser ça.

ANDREI KOLESNIKOV : Je suis d'accord avec vous. Ensuite, ma recommandation. Nous savons ce que fait SSAC et les cas de confusion éventuelle ne sont pas un danger pour la zone racine, c'est très important et c'est une approche tout à fait honnête. À mon avis, le danger pour la zone racine dans le système du DNS se trouve plutôt dans les zones de danger que dans les risques de confusion pour les consommateurs.

Je voudrais vous poser une question. Vous devez enregistrer un cas particulier sous la forme d'une attaque de hameçonnage ayant eu lieu à deux reprises dans le monde de l'IDN, où il a été enregistré et analysé. Aucune question ne se pose à propos de ce cas de hameçonnage parce que nous le connaissons. Mais pour le cas particulier, pour l'IDN, si vous avez des risques de confusion pouvant donner lieu à une attaque de hameçonnage -

PATRIK FÄLTSTRÖM: Oui, nous avons une série de cas. Nous sommes en retard mais nous avons une série de cas de ce type et Rod pourra en parler.

ROD RASMUSSEN : J'ai une petite vidéo que je peux vous montrer. La SSAC a déjà travaillé là-dessus. Un domaine a été enregistré en utilisant l'IDN par PayPal en 2010 pour hameçonnage. Il a été fermé puis enregistré à nouveau en 2015, toujours pour hameçonnage. Et des recherches de Microsoft ont démontré que ce n'était pas un système qui fonctionnait grâce à PayPal.

Je vais vous montrer comment ça marche.

C'est le domaine en lui-même.

ALAN GREENBERG : J'ai deux commentaires. Premièrement, j'ai vu, au niveau de la zone racine, je suis ravi que vous utilisiez le mot risque de confusion, parce que je pense que c'est en ligne avec le type de choses sur lesquelles nous travaillons. Je suis ravi d'entendre des justifications. J'aime bien cette approche.

PATRIK FÄLTSTRÖM: Oui, même si le protocole du DNS ne maîtrise que les minuscules, l'utilisateur final peut saisir et lire des majuscules. Par exemple, dans le navigateur et le client du navigateur aura des minuscules. C'est pour cela que nous regardons la situation de l'utilisateur.

ALAN GREENBERG : Cela peut être envoyé en majuscules. On peut envoyer des majuscules dans un email.

Mon deuxième point porte sur la question de savoir si je peux supposer que ce veut le conseil, c'est que tout le monde s'accorde et travaille ensemble ?

RAM MOHAN : Alan, merci. Il y a eu, comme Patrik l'a dit, beaucoup de communication positive ayant eu lieu après la lettre originale.

Je pense qu'une partie du problème, ici, Alan, est qu'une partie de cela est une série d'interprétations. La SSAC a établi une série de principes et puis des gens de l'autre côté disent interpréter différemment la même chose et estiment vos principes infondés.

Ce que je pense, c'est qu'il n'est pas facile de résoudre le fait qu'on ignore les majuscules, dire que les minuscules l'emportent sur les majuscules.

Je pense que le conseil aimerait que les gens puissent analyser cela et je pense qu'il est important de dire que ce n'est pas un problème de la SSAC et de la ccNSO, c'est un problème pour tous, parce que les TLDs ne connaissent pas la géographie ni le contexte. C'est donc quelque chose qui peut arriver partout.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup.

Nous allons continuer la séance précédente.

ROD RASMUSSEN : Voici l'exemple dont je vous parlais. Vous voyez une page de Facebook qui est enregistrée et protège les gens contre ce type de choses. Cela a été enregistré à deux reprises. Ce sont des attaques contre Facebook qui ont eu lieu cette année.

Nous avons beaucoup d'exemples de ce type qui dépendent du script. Nous avons mis cela dans un rapport. Ce ne sont pas des choses très courantes mais elles le sont suffisamment dans l'utilisation. On voit de plus en plus d'IDN qui arrivent en ligne et de plus en plus d'attaques de ce type se produire.

ALAN GREENBERG : Pour ceux d'entre nous qui ne sont pas très bon, pourriez-vous nous expliquer ce que dit l'URL ?

ROD RASMUSSEN : Si vous regardez comme ça, c'est FACEBOOK.COM, mais si vous regardez mieux, il y a quelque chose au niveau du « A », je ne sais plus exactement comment ça s'appelle mais il y a quelque chose à ce niveau-là. Si vous regardez bien, vous pouvez le voir.

On a vu ce type d'attaque homographique sur les caractères ASCII avec une lettre « L » majuscule, par exemple. En tout cas, c'est facile à mettre dans un courriel. C'est facile aussi à détecter ce type de choses à mesure qu'elles sont enregistrées parce que l'analyse que l'on fait, typiquement, c'est que des chaînes vont apparaître parce que cela ne va pas déclencher la même chose dans l'analyse.

ALAN GREENBERG : Juste une petite idée, les IDN avec des accents, par exemple dans les documents français, souvent je vois quelque chose sur mon écran et je me demande pourquoi il y a un accent sur un caractère, je crois que c'est une tâche sur l'écran. Donc cette petite chose sur le « A » peut apparaître comme une tâche sur l'écran pour quelqu'un mais ce n'est pas le cas.

Bien, notre prochain invité est Jamie Hedlund. Jamie est vice-président de la conformité contractuelle et de la protection des consommateurs.

Alors, il y a pendant deux ans et demi un poste inoccupé. Maintenant, nous avons quelqu'un qui occupe cette fonction et je crois que c'est très important pour nous.

Donc, bienvenue Jamie, vous avez la parole.

JAMIE HEDLUND : Merci. Ce n'est pas le seul titre que j'ai, je vous dirais. C'est un plaisir pour moi d'être ici. Merci de m'avoir invité. Je vais vous parler aujourd'hui de conformité contractuelle. Je vais vous faire une petite introduction, présente quelques diapos puis je prendrai des questions s'il y a.

Donc, je suis avocat, je travaille dans le secteur des télécommunications, j'ai passé une partie de ma carrière à faire de la politique publique aux États-Unis. Je vis à Washington D.C,

j’ai trois enfants adolescents. Je suis en train de réfléchir à déménager vers Los Angeles.

C’est un rôle indépendant, je dépends du président de l’ICANN directement. Je suis nouveau à ce poste, donc j’essaie d’écouter beaucoup plus que je ne parle et j’essaie de ne pas faire de déclaration pour le moment. Je suis ravi de participer à cette réunion et de connaître votre opinion concernant la conformité contractuelle et les protections.

On m’a demandé de présenter un peu l’objectif de ce que nous faisons dans le domaine de la conformité, donc voilà. Je vous montre que c’est un rôle important dans le domaine de la légitimité et de la crédibilité de l’ICANN et de son modèle multipartite. Cela dépend de ce qui se trouve ou non dans les accords.

Il y a trois initiatives sur lesquelles nous nous concentrons actuellement. La première – entendue à plusieurs reprises – on a besoin de plus de transparence au niveau de la conformité contractuelle, quelque chose qui vient de l’équipe de révision, quelque chose qui apparaît à plusieurs reprises.

Ce que nous faisons. Je suis aussi membre de cette équipe et c’est Fadi qui m’avait demandé de l’être, j’ai participé au travail de cette équipe et j’ai ce qui était très important pour nous et serait très utile, ce qui nous permettrait de réussir serait de

comprendre ce que vous voulez dire quand vous parlez de davantage de transparence. Être plus transparent, c'est un objectif mais c'est difficile de dire de quel type de données ou d'informations on parle. Quelles sont les informations qui ne sont pas partagées et devraient l'être ? Voilà pour le premier point.

Le deuxième point. Nous travaillons avec le bureau du CTO, avec l'équipe de David Conrad. Nous cherchons des occasions de atténuer ce que David appelle les abus du DNS et les abus des infrastructures, ce qui est différent des abus de contenus. C'est quelque chose qui dépend directement de la portée de l'ICANN parce que ça touche la stabilité, donc il y a des choses que l'on peut faire directement dans le cadre du contrat, il y a des choses que l'on pourrait faire avec une tierce partie aussi, et qui peuvent être utiles, comme vous le savez.

Finalement, si l'on regarde ce qui peut être établi au niveau de la communauté et au niveau du groupe de travail ad hoc sur la conformité contractuelle. On a étudié cela à travers un blog il y a quelques temps et je dirais que les résultats que cette étude ont été positifs mais je serais reconnaissant si ALAC, At-Large me donnaient aussi leurs commentaires et me faisaient part de leur opinion.

Alors, voici la mission de la protection du consommateur. De nouveau, c’est la même source. Comme Alan l’a dit, nous cherchons actuellement un directeur. L’an dernier, ça a été posté et il n’y a pas eu beaucoup de propositions. Ça a été remis, et je vous demanderais d’encourager les gens à se porter volontaire.

Cette personne devra jouer son rôle et être engagé dans le travail avec la communauté pour augmenter la conscience des protections existantes, faciliter la discussion avec les parties prenantes et pour parler des protections existantes et de celles qui pourraient être ajoutées, et enfin pour faciliter la discussion entre les parties prenantes concernant l’adoption volontaire de protections pour les consommateurs qui n’existent pas au sein de l’ICANN. Je dis « enfin » parce que c’est un rôle qui peut évoluer et s’élargir, mais pour le moment, ce rôle se limiterait à cela.

Cette mission a commencé avant cette réunion et j’espère pouvoir vous présenter les résultats de mon travail à l’avenir.

Ça, c’est la proposition pour un groupe de travail ad hoc pour la communauté, ce qui est vraiment un outil pour la transparence. Il y a beaucoup de discussions, de débats sur la conformité contractuelle et la protection des consommateurs, et ces discussions ont lieu au sein des SO et des AC aussi. L’objectif de

ces discussions au niveau de la communauté est d’apporter davantage de transparence à ce que nous faisons et à l’opinion des gens concernant ce que nous faisons pour renforcer le consensus sur les objectifs pour le groupe de conformité contractuelle. Faisons-nous suffisamment de choses ? Devons-nous continuer à en faire plus ou nous arrêter ? Nous avons besoin de la participation de la communauté ici pour savoir où nous en sommes. C’est donc important.

Ici aussi je serais ravi de recevoir vos questions et commentaires, ici il y a donc des questions sur lesquelles nous aimerions avoir votre contribution, vous pouvez y répondre plus tard. Je suis disponible, mon bureau est ouvert, mon équipe aussi. Nous serons ravis de parler avec vous pendant la réunion ou plus tard, lorsque nous serons chacun chez nous.

Voilà, j’ai fini.

ALAN GREENBERG :

Merci. Ce qui me paraît ici tout à fait encourageant, et j’espère que ça va le reste, je l’ai vu sur votre blog aussi, c’est que malgré le fait que les choses ont été hors de portée pour l’ICANN, comme le contenu par exemple, nous devons reconnaître le fait que les noms de domaine dont nous sommes responsables, et ce au delà de la sécurité des noms de domaine, sont utilisés pour différentes choses.

Donc, si nous pouvons faire quelque chose pour atténuer cela d’une manière ou d’une autre, à ce moment-là, c’est quelque chose que nous savons, et jusqu’à maintenant, je crois que nous l’avons ignoré. Ça me semble donc très encourageant.

Nous avons une demande de Garth. Je ne sais pas qui veut être dans la queue. Si vous le souhaitez, levez la main.

Garth, vous avez la parole.

GARTH BRUEN :

Merci, monsieur le Président. Jamie, une partie du RAA, c’est-à-dire des accords pour les bureaux d’enregistrement et les registres : le bureau d’enregistrement a 21 jours pour répondre en cas de violation, c’est un document qui éclaircit le délai de réponse pour ces différentes parties.

Récemment, j’ai déposé une plainte auprès de l’ICANN et le bureau de conformité y a répondu en demandant que l’on présente ce qui m’est apparu comme une quantité déraisonnable de données sans rapport, mais une partie de cette demande dans la plainte disait qu’ils allaient la clore si je ne fournissais pas les informations dans les 6 jours.

Ma question est donc la suivante : où se trouve la politique de consensus ou le document indiquant ce délai de 6 jours pour les utilisateurs Internet pour fournir ce type de renseignement ?

MAGUY SERAD :

Maguy Serad, conformité contractuelle. Ce que nous avons fait, c’est une approche standard, vous demander où ça se trouve. Ça n’existe pas, mais comme vous le savez, notre approche pour la conformité. notre méthodologie qui existe et est mise en œuvre depuis 5 ans est un processus dans lequel nous demandons à tout le monde, y compris nous-mêmes, d’être responsable en cas de dépôt de plainte et que vous voulez voir cette plainte aboutir.

On commence par un rapport, le dépôt d’une plainte est effectué dans notre système, qui sera révisée par notre équipe pour s’assurer qu’on a suffisamment de compréhension et d’informations avant de continuer et de l’envoyer aux parties contractuelles. Suite à la révision de cette plainte, si on a besoin de plus d’informations, on revient vers la personne qui l’a déposée et nous lui demandons davantage de données dans un délai précis et si ces données ne sont pas fournies, nous opérons à la clôture de cette plainte. Si nous recevons les données, alors nous les envoyons au bureau d’enregistrement.

Au cours de ce processus, nous avons la collaboration du bureau d’enregistrement et nous avons aussi construit dans le processus de résolution informelle un système nous permettant de collaborer avec le bureau d’enregistrement et avec la

personne ayant déposé la plainte, c’est-à-dire la partie contractuelle.

Cela dépend du type de plainte. On établit 15 jours qui nous permettent de passer par les différentes étapes pour nous permettre de réviser cette plainte et de demander des informations avec pour but la résolution abordant le problème et le clore avant de parvenir à une annonce de violation.

Connaissant cet environnement, nous imposons ce type de structure parce que sinon les choses pourraient évoluer pendant des mois et des mois, on pourrait attendre des réponses de la personne ayant déposé la plainte ou des parties contractuelles.

Nous avons donc mis en place cette structure disciplinée pour pouvoir gérer les choses correctement et répondre à la communauté.

GARTH BRUEN : Bien. Où se situe votre autorité pour imposer cette discipline aux utilisateurs de l’Internet et imposer ce type de délai ?

MAGUY SERAD : Ce n’est pas une question d’autorité, Garth. Il s’agit plutôt d’une façon d’obtenir des résolutions. Si ce n’était pas 6 jours, qu’est-ce que vous auriez aimé avoir comme réponse ? Comment

parvenir à une résolution ? Si ce n'était pas 6 jours, quel serait à votre avis le délai correct pour obtenir des informations ?

GARTH BRUEN : Comment décidez-vous de ce qui est raisonnable pour les utilisateurs de l'Internet ? Pourquoi 6 jours ?

MAGUY SERAD : Nous avons fixé 6 jours, parce que souvent lorsque les gens se présentent avec des plaintes, ce sont des questions urgentes, et dans leur intérêt, lorsqu'ils présentent ces plaintes, ils veulent que nous fournissions des données pour les aider à avancer. Six jours nous apparaissait donc comme le procédé du 555. On essaie de répondre et de parler avec les parties contractuelles, de faire un suivi du processus en plusieurs étapes. C'est quelque chose qui nous semble être une bonne pratique dans le secteur des organisations à but non-lucratif, comme système de plainte sur le marché.

Donc une plainte est déposée, quelqu'un a un problème, on sait que c'est dans son meilleur intérêt d'aborder son problème et nous essayons de le faire dans certains délais. Ce délai n'a pas vraiment été un problème jusqu'à maintenant.

GARTH BRUEN : Vous avez envoyé la plainte à la partie contractuelle, vous allez recueillir des données mais pourquoi est-ce qu'il y a un délai ? Voilà ma question.

MAGUY SERAD : Donc, pour éviter de me répéter, je dirais à nouveau que - j'essaie de voir une bonne analogie ici - le délai se fait dans l'intérêt du processus et de la plainte. Nous essayons de répondre au plaignant, et 5 jours ne suffisent pas. Nous encourageons les plaignants à nous envoyer leur réponse, ils peuvent nous dire « je n'ai pas encore ces informations, puis-je avoir un peu plus de temps ? » et alors nous acceptons. Mais nous n'avons pas envoyé cela aux parties contractuelles faute de données suffisantes pour donner suite à votre plainte. Merci.

ALAN GREENBERG : Je ne vois pas d'autres mains levées. Mark ?

MARK SEIDEN : J'ai demandé à l'ICANN de fournir des informations sur les violations de données et pour les parties contractuelles, et l'ICANN a recueilli ces données, ICANN les recueillent dans le cadre de plusieurs accords, mais cela ne rend pas ces données disponibles pour la communauté.

Il n’y a pas de justification pour recueillir ces données, bien que les raisons de le faire soient claires, mais le fait que ces informations ne soient pas disponibles pour les gens, même si les parties contractuelles doivent le faire pour une question légale, cela me paraît ne pas aller dans le meilleur intérêt des gens. Donc pourriez-vous commenter sur les raisons pour lesquelles recueillent ces données ? Pourquoi refuse-t-on de donner à la communauté ces données qui doivent être distribuées à la communauté ?

MAGUY SERAD :

Merci pour votre question. Je n’ai pas bien compris votre question, je m’excuse. De quelles données parlez-vous lorsque vous parlez de violation –

MARK SEIDEN :

Violation de données. Lorsqu’un registre ou un bureau d’enregistrement a un problème de sécurité donnant lieu à l’exposition des informations de leurs clients à des pirates entrés dans leur système. Peut-être que votre domaine sera piraté, votre compte est en danger, vous avez enregistré du hameçonnage contre votre compte, il y a donc violation potentielle contre des domaines.

ALAN GREENBERG : Je ne savais pas que l’ICANN recueillait des données mais je pense que c’est- peut-être le GDD qui recueille ces données et non pas le secteur de la conformité, peut-être les personnes responsables de la sécurité plutôt.

JAMIE HEDLUND : On recueille différents types de données et, de nouveau, ce serait utile d’en parler à l’équipe de révision pour savoir quel type de données on a, si vous voulez qu’elles soient disponibles et pourquoi. Cela faciliterait notre travail et nous permettrait d’être plus transparents.

MARK SEIDEN : Pour améliorer la sécurité entre parties contractuelles, parce qu’il y a eu des attaques de toutes sortes ces jours-ci, des attaques contre tout le monde. Donc tant qu’on ne peut pas faire d’analyses pour savoir quel type d’attaques a eu lieu, on ne peut rien faire et on ne peut pas faire de recommandations.

JAMIE HEDLUND : Je pense qu’il faut en parler à David Conrad.

ALAN GREENBERG : Est-ce qu’il y a d’autres personnes qui voudraient prendre la parole au sujet de quelque chose lié à la protection du consommateur et à la conformité contractuelle ?

MAGUY SERAD : Alan ? Si je peux avoir deux minutes de votre temps pour vous informer du système de contrôle proactif et des activités menées dans ce domaine.

Merci. Je serai brève, je vous le promets.

On en a parlé, le public attire notre attention sur des idées, des concepts qui nous intéressent. Dans le passé, vous avez partagé pour lesquelles on n’abordait pas le problème plutôt qu’une plainte après l’autre et ce type de concept.

En nous basant là-dessus ainsi que sur le fait que nous avons aussi dans le personnel un groupe de membres nous aidant à gérer les plaintes et à avoir une connaissance approfondie des politiques des contrats et de l’environnement dans lequel nous sommes, tout cela est nécessaire.

En fonction de cela, je vais vous montrer notre rapport annuel 2016 dans lequel nous avons fourni des mises à jour que je vais résumer rapidement.

Le contrôle proactif est une fonction importante au niveau de la conformité, au niveau de notre équipe de travail, et ce que je veux dire c’est que nous faisons continuellement une révision de nos données, de façon holistique et régionale, au niveau de chaque problème, au niveau du problème et au niveau plus global. Certaines de ces analyses sont faites, nous avons l’équipe technique et le GDD qui nous ont donné des outils de contrôle entraînant des activités suite à des plaintes.

Nous travaillons aussi sur la révision de média et de blog pour valider ce qui a été rapporté et voir si nous avons des problèmes dans le système dont nous devrions tenir compte. Devons-nous adopter une approche générique avec les parties contractuelles, par région et par problème ?

Nous avons aussi analysé les inexactitudes. Vous savez que c’est un problème. Un problème qui est abordé et une fois résolu, quelques semaines plus tard, il réapparaît.

Nous avons été proactifs au niveau de la révision qualité, ticket par ticket. Nous avons aussi effectué une révision du site, parce que nous savons que de nombreux membres de la communauté vont aux bureaux d’enregistrement, aux registres, regardent leur site pour voir les processus en cas d’abus pour s’assurer qu’il y a conformité en ce sens.

Nous avons aussi envoyé des emails pour voir dans quelle mesure on répond à certaines plaintes contre des abus.

Nous avons aussi entendu parler de soucis au sein de la communauté, des soucis liés au travail de la conformité ICANN l’année dernière. On a, par exemple, entendu parler de soucis parce que nous essayons de cibler notre travail proactif, notre contrôle et nous avons entendu des soucis provenant de la région Asie-Pacifique sur l’inexactitude du WHOIS. Nous avons donc lancé un travail intense de 12 mois sur les inexactitudes du WHOIS pour être sûr que la vérification et la validation, ce qui a donné lieu à beaucoup d’occasions dans notre monde ICANN. Sur la base de ces opportunités, beaucoup de bureaux d’enregistrement ont mis en place des étapes de remédiation, certains sont encore à cette étape et mettent leur système en place pour faire face à ces difficultés. Nous n’attendons pas, nous essayons de progresser avec le plan qui nous est fourni.

Une autre chose que nous avons fait est de lancer des audits. Nous sommes revenus pour s’assurer que les problèmes avaient été résolus. Ce type d’audit est très utile en cas de plainte car il nous permet d’identifier des problèmes avant qu’ils arrivent. Une fois résolu, on veut aussi s’assurer qu’il y a pas d’autres problèmes.

On regarde donc notre système de plainte et lorsqu’on voit des problèmes dans cet espace, si on en voit, on ne suit pas le processus du 555. Nous émettons directement un avis de violation parce qu’un engagement a été pris en ce sens.

Sur ce point-là, je voulais partager avec vous le fait que notre objectif est d’offrir des résolutions aux plaignants et ce de façon immédiate. Nous essayons donc de nous concentrer.

Le troisième avis a lieu lorsqu’on a un avis de violation. On essaie de revenir en arrière, de s’assurer que la résolution au rapporteur, au public qui a confiance en nous pour la gestion de leur plainte – nous essayons de leur répondre le plus tôt possible en travaillant proactivement.

Merci, Alan, j’ai fini.

ALAN GREENBERG : Merci. J’avais un autre commentaire, mais Evin, ici, a quelque chose à dire.

EVIN ERDOGDU : Je voudrais rappeler à tout le monde de donner son nom avant de prendre la parole.

ALAN GREENBERG : Maintenant, avons-nous d’autres commentaires ?

Bien, je vais revenir sur le commentaire de Garth et à sa question.

Je pense que c'était une question intéressante dans la mesure où, si j'ai bien compris la question, le problème ici était le délai de six jours pour envoyer des informations de la part de l'utilisateur, non pas de la part de la partie contractuelle, de l'entreprise.

Est-ce que c'est bien ça ?

GARTH BRUEN : Oui, c'est bien ça.

ALAN GREENBERG : Je ne sais pas très bien comment ça marche. Je sais que lorsque j'ai fait des demandes parce que, par exemple, ma souris ne marchait pas ou ce type de choses, on m'a demandé des informations et si je n'y répondais dans les 5 ou 6 jours, on me demandait si je voulais maintenir cette plainte, parce que sinon elle sera close dans tant de jours si vous ne répondez pas.

Lorsqu'un problème est soulevé par un utilisateur, c'est dans son intérêt que ce problème soit clos, cependant les utilisateurs ne lisent pas obligatoirement leurs emails 15 fois par jour. Est-ce que je peux suggérer qu'on augmente un peu ce délai ? Pourrait-

on passer à un délai raisonnable pour répondre et fournir les informations avant que vous ne clôturiez l'affaire ?

Je ne sais pas quelle serait la réponse concernant un délai raisonnable, je n'ai pas besoin d'une réponse tout de suite, mais ça me semble assez simple à résoudre. Un délai raisonnable pour les utilisateurs. En même temps, on sait qu'on ne va pas laisser les affaires ouvertes éternellement.

GARTH BRUEN : Je dirais qu'au minimum, ce devrait correspondre à ce que l'on donne aux parties contractuelles.

MAGUY SERAD : Pour répondre à votre question, nous donnons aux parties contractuelles, si c'est une inexactitude au WHOIS, 15 jours, si c'est une URS, 24 heures pour répondre. Mais 5 jours, c'est un minimum que nous nous donnons et que nous donnons aux parties contractuelles, cinq jours également. Donc, pour les plaignants nous faisons six jours parce que nous avons compris qu'ils avaient besoin d'un jour de plus.

ALAN GREENBERG : Bien. Je ne veux pas négocier ici pour voir quel serait le bon nombre de jours, mais je pense que pour les utilisateurs

normaux qui, comme moi, oublie de répondre à des emails, je pense qu’on pourrait avoir un processus non pas éternel mais donnant un délai raisonnable aux gens pour répondre.

En tout cas, ce que je veux dire, c’est que le commentaire de Garth est raisonnable. Six jours, sans rappel avant de clore l’affaire, ce n’est pas raisonnable. En même temps, 4 ans, ce n’est pas raisonnable non plus.

Donc, essayons de trouver une façon innovante de résoudre ce problème.

MAGUY SERAD :

Très bien, nous essaierons et nous attendons une recommandation de votre part aussi, parce que c’est vous qui représentez la communauté ayant ce type de problèmes. Si vous avez une recommandation, transmettez-la moi. Si vous avez besoin de plus de jours, dites-le nous, nous vous répondrons. Merci.

ALAN GREENBERG :

Il n’y a pas d’autres commentaires ? Andrei ? Allez-y.

ANDREI KOLESNIKOV :

Je vais être très rapide. Je voudrais dire que, récemment, il y a eu des emails de hameçonnage et de malware envoyés dans les boîtes de courrier disant qu’il y avait des exigences du WHOIS et

beaucoup ont cliqué sur le lien et on se retrouve, non pas sur ce devrait être le site d’un bureau d’enregistrement, mais sur autre chose. Nos informations sont alors volées et notre domaine est en danger. Vous pourriez recevoir ce type de choses d’un registre ou d’un bureau d’enregistrement, donc c’est dangereux.

ALAN GREENBERG : Je n’ai pas vu cela. Ils ont découvert l’existence de l’ICANN alors ?

ANDREI KOLESNIKOV : Ça prétend venir du Département Conformité ICANN.

MAGUY SERAD : Oui, nous en avons reçu d’ailleurs, et nous l’avons envoyé à notre responsable de la sécurité, parce qu’il est destiné à la communauté. Nous l’avons reçu et l’avons envoyé à notre équipe sécurité pour qu’elle s’en charge et qu’elle remonte un peu pour voir d’où cela vient.

ALAN GREENBERG : Un de mes collègues a reçu un message il y a quelques jours de son bureau d’enregistrement qui annonçait un changement et demandait de cliquer sur un lien, lien qui l’envoyait vers quelque chose différent du bureau d’enregistrement. Il fallait descendre

de 6 niveaux dans le WHOIS pour trouver, sinon on le menaçait de désactiver, d'annuler son domaine.

Voilà, le monde est en train de se transformer en un endroit dangereux.

La séance n'est pas finie, ne quittez pas la salle s'il vous plaît.

Nous avons quelques minutes restantes pour débattre un peu plus. On a annulé une séance l'autre jour et je voudrais parler un peu de ce thème. Il faudrait qu'on y réfléchisse et qu'on fasse, par la suite, une téléconférence à ce sujet.

Il y a eu beaucoup d'emails de la liste At-Large demandant à se désabonner et tout cela a été envoyé à At-Large. Donc, cela a eu un effet un démultiplication, avec beaucoup de gens demander à être désinscrits de la liste ALAC.

Donc, en fait, si l'on revient un peu en arrière, nous avons eu un problème où on n'avait pas les bonnes coordonnées pour nos représentants ALS. Le personnel a bien travaillé, a trouvé ces informations et les a inscrits à la bonne liste ainsi qu'à une autre liste à laquelle ils n'avaient pas besoin d'être inscrites.

Les représentants ALS doivent se trouver dans la liste d'annonces ALAC, dans la liste RALO – il en existe une également – et ils sont aussi abonnés à la liste At-Large, ce qui est volontaire. Ils reçoivent des messages leur disant qu'ils ont été

inscrits à ces listes et c'est ainsi que vous vous désabonnez. Ils ne sont pas supposés se désinscrire eux-mêmes puisque c'est une liste d'annonces. Mais s'ils avaient choisi, ils auraient pu se désabonner.

La véritable question qui se pose, c'est qu'on envoie beaucoup de messages par différentes listes de diffusion, dont parfois à la liste RALO et à la liste des annonces de l'ALAC. Il y a donc des gens qui sont sur une liste et pas sur une autre, moi je suis sur toutes les listes – croyez-moi j'en reçois des copies et des copies. La véritable question qui se pose, c'est est-ce qu'on a besoin de forcer nos représentants ALS à se trouver sur plusieurs listes de diffusion et à recevoir tous ces messages ?

Ce qui est au cœur du problème, c'est que nous voulons être ouverts et transparents. Je suis d'accord. On dit tout un peu à tout le monde. Par exemple, en cas de nomination d'un membre de l'ALAC, en tant que membre ALAC, c'est une bonne chose. On les informe de tout ce qui se passe, ça c'est de la transparence, je suis d'accord. Mais la plupart d'entre eux ne s'occupe pas de tout, ne s'intéresse pas à certains points et a l'impression qu'on leur envoie du spam.

Donc, est-ce qu'on en a besoin ou est-ce qu'on pourrait limiter le nombre de messages envoyés tout en restant transparents ? On

n’a pas le temps de débattre de tout cela, mais on en reparlera dans une téléconférence pour voir à qui on envoie nos messages.

Si on pouvait trouver un moyen de réduire le nombre de listes et de copies reçues par les gens qui sont sur plusieurs listes, je crois que ce serait une bonne chose. Parce qu’au nom de la transparence, on en fait un peu trop et je crois qu’on aurait un groupe de personnes bien plus satisfait si on ne les submergeait pas de courriels.

Donc, on en reparlera en téléconférence et je voulais simplement soulever le problème.

Je crois que Tijani veut intervenir. Tijani ? Non ? Garth en premier.

Oui ? Allez-y.

LIANNA GALSTYAN :

Lianna Galstyan, ISOC Arménie. Au sujet de votre question, ce n’est pas qu’on ne s’en préoccupe pas ou que ça ne nous importe pas. Moi, j’ai trouvé ça intéressant de recevoir un message sur la nomination du président ALAC, mais ce qui est important, c’est de savoir que le vote est réservé aux membres de l’ALAC. Mais ça m’intéresse de lire au sujet de ces procédures et de savoir ce qui se passe à l’ALAC.

Je trouve que c'est une bonne pratique que tous les membres des ALS y participent et puissent participer aux réunions ALAC, aux conférences sur Adobe, par la participation à distance, tout le monde peut participer et avoir voie au chapitre, ce qui est une bonne chose, je trouve. Merci.

ALAN GREENBERG :

Ça devient une longue liste. On aura une pause dans 6 minutes, à peu près, puis on aura la ccNSO. On ne veut pas être en retard parce que ce sera sûrement très distrayant, donc je vous mets au courant de l'ordre du jour du reste de la journée, mais merci pour ce point soulevé.

Je dois vous voir que beaucoup de membres ALS et représentants ne s'intéressent pas à cela. Hélas, peut-être.

Je donne la parole à Garth, puis à Tijani, puis à ceux qui la voudront.

GARTH BRUEN :

Pour rebondir là-dessus, lorsque mon groupe est devenu une ALS, je recevais constamment des courriels sur des élections où je ne peux pas voter. Et un jour, j'en ai reçu un où j'étais en mesure de voter et je l'ai ignoré.

Vous savez peut-être que les gens ne sont pas intéressés mais c’est plus compliqué que cela. Ce que j’ai d’ailleurs suggéré sur la liste, c’est qu’il faut de systèmes de contenus plus modernes nous permettant de collaboration, on a besoin d’outils de collaboration, de différents canaux de communauté sur les sujets qui nous intéressent pour pouvoir travailler directement sur ces sujets avec les gens. On perd beaucoup de temps et d’efforts avec tous ces courriels. Je ne crois pas que ce soit une très bonne manière de travailler, et en tout cas, ce n’est pas moderne.

ALAN GREENBERG : Il y a beaucoup de gens avec différents niveaux d’intérêt, oui.

TIJANI BEN JEMAA : Je crois que, comme l’a dit Garth, c’est beaucoup plus compliqué que de dire que les gens ne se préoccupent pas de tout cela. Je crois qu’il faut revoir ces listes. Je crois qu’il existe beaucoup de doublons, beaucoup de messages qui ne sont pas intéressants.

Je suis à la tête du BMSPC, et à chaque fois que vous m’envoyez un message, Ariel me demande à qui je veux l’envoyer et on passe du temps à sélectionner les listes parce qu’on ne veut pas vraiment submerger les boîtes de courriels de ces gens.

Je crois donc qu'on doit réfléchir à ces listes et c'est vrai que ça s'accumule, c'est comme ça que ça marche, avec de plus en plus de noms. On rajoute, on rajoute toujours des adresses et on finit par avoir des listes très longues qui ne sont plus à jour. On a besoin d'une stratégie pour nos listes de diffusion.

ALAN GREENBERG :

Oui, c'est exactement ce que nous faisons, mais c'est ce dont parle Garth. Peut-être que ce ne sont pas des listes qui conviennent. Il y a ceux qui ont peu de bande passante et ne peuvent pas travailler avec d'autres outils.

Je ne voulais pas trop en parler.

Nous avons maintenant Andrei, Javier, Alberto, Seun et après, on conclura.

ANDREI KOLESNIKOV :

Je crois qu'une bonne solution serait d'avoir un résumé, des listes résumées, un résumé des emails envoyés. Je crois que, par exemple, pour ISOC, avec leur plateforme, vous recevez un courriel et la personne vous renvoie le même, ce qui est vraiment un peu lourd.

JAVIER RUA-JOVET : Comme l’a dit Andrei, un résumé serait une bonne chose. En espagnol, on dit, vous savez, je ne sais pas si c’est traduisible, en gros, « les innocents ne paient pas pour les Saints ». C’est donc comme remplacer Obamacare, les grandes questions qui se posent, il faut avoir une très bonne solution de remplacement pour remplacer quelque chose. Croyez-moi, sinon on va se retrouver dans une situation similaire et cela causerait des problèmes.

Actuellement, nous sommes très transparents et on envoie de beaucoup d’emails à beaucoup de gens. Bien sûr, il y a des redondances, des doublons et ainsi de suite, mais ce n’est pas la fin du monde.

Vous avez ISOC Arménie qui a apprécié de recevoir ces courriels.

ALAN GREENBERG : Pause dans une minute et il reste encore Alberto et Seun qui doivent prendre la parole.

ALBERTO SOTO : Je lis les messages et je mets cela dans différents dossiers sur mon ordinateur, on peut donc penser à des solutions logiques. Générer de nouvelles listes de diffusion par groupe. On connaît bien les groupes, on pourrait avoir une liste de diffusion pour chaque groupe et voir pour qui c’est vraiment nécessaire, et les

membres du groupe seront ajoutés à cette liste de diffusion et l’ancienne liste n’existera plus.

Ce serait une solution un peu radicale et qui moderniserait un peu nos listes de diffusion, parce que lorsqu’on participe à de nombreuses listes de diffusion, c’est parfois très lourd.

ALAN GREENBERG : Le problème avec de nombreuses petites listes, c’est qu’on finit par faire partie de 12 listes.

SEUN OJEDEJI : Moi, je pense qu’il faudra débattre des gens qui doivent recevoir ces courriels, mais les listes de diffusion sont importantes et utiles. Rien n’est brisé à ce sujet, c’est tout à fait pratique. Donc si vous ne voulez pas recevoir tous les courriels tous les jours, demandez le résumé hebdomadaire de tous les emails.

Je pense qu’il y a des gens qui apprécient ces listes de diffusion et qu’il faut donc indiquer comment se désabonner, comment avoir les versions résumées, comment choisir un peu les emails qu’ils recevront, mieux décrire la manière dont on peut gérer ces listes de diffusion et elles me semblent tout à fait utiles. C’est en tout cas le cas pour moi. C’est ce que je pense, c’est un bon outil. Merci.

ALAN GREENBERG : Merci. On essaie de résoudre les problèmes, et ce n’est pas le bon endroit pour le faire, mais réfléchissez-y, parce qu’il y a des outils pour lesquels certaines personnes peuvent retirer automatiquement certains messages, en obtenir automatiquement d’autres.

Ça peut vite se compliquer, mais on a beaucoup de gens expérimentés, chevronnés dans notre communauté, donc on peut faire en sorte de ne pas envoyer des messages superflus à toutes ces personnes, et on enverra tout à Lianna.

C’est un problème sérieux qui existe depuis des années, on essaie de le résoudre, et maintenant on essaie vraiment de faire quelque chose. On reviendra là-dessus.

Je vous remercie, nous allons maintenant lever cette séance et nous retrouver à 17 :00, dans 14 minutes, avec la ccNSO.

Les personnes de la ccNSO sont très souvent à l’heure, donc veuillez être à l’heure vous aussi si vous voulez avoir une place autour de cette table.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]